

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-062

OBJET : Arrêté de stationnement rue du 12 Juin 1944, Aunay-sur-Odon, Commune déléguée de les Monts d'Aunay pour le Club de voitures de collection "Bretagne Floride Caravelle Club"

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par "Bretagne Floride Caravelle Club" visant à faire réserver des places de stationnement devant l'Hôtel de la Place, rue du 12 Juin 1944 à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de stationner les véhicules de collection le dimanche 3 avril 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 – Douze places de stationnement sont réservées devant l'Hôtel de la Place, rue du 12 Juin 1944 le dimanche 3 avril 2022.

Article 2 – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.


Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de les Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- le Club de voitures de collection "Bretagne Floride Caravelle Club"

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à les Monts d'Aunay, le 1er avril 2022.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

The image shows the official seal of the Commune des Monts d'Aunay, which is circular and contains the text 'LES MONTS D'AUNAY' and 'CALVADOS'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christine Salmon'.